



Réclamation de loyers, absence de documents.

Par **locataire_soucieux**, le **10/02/2011** à **21:31**

Bonjour, je ne sais plus quelle démarche adopter...
Pour résumer les faits : il y a deux ans, mon mari et moi prenons une location, on signe le bail mais on obtiendra jamais notre exemplaire que le propriétaire dit avoir perdu. Nous n'avons jamais pu faire de demande d'Apl puisque ne possédant pas le contrat de location. Nous n'avons pas non plus fait d'état des lieux d'entrée. Nous sommes sortis de l'appartement huit mois plus tard, sans faire d'état des lieux de sortie, avec des loyers impayés que le propriétaire continue de nous réclamer. Nous lui avons demandé une quittance pour ceux que nous avons réglés mais sans succès, ainsi qu'un exemplaire de notre contrat de bail. Toujours sans l'obtenir. Aujourd'hui, séparée de mon conjoint, il ne veut plus entendre parler de cette histoire et je me trouve seule face à notre ancien propriétaire qui menace pour obtenir les sommes qui restent. Je voudrais faire un dossier de surendettement car je ne peux faire face aux sommes mais je ne dispose d'aucuns papiers ayant trait à cette location. Quelles possibilités à mon ancien propriétaire face à ses impayés et que puis-je faire pour ma part ?
Merci

Par **mimi493**, le **10/02/2011** à **21:37**

Il vous menace de quoi ? Il a envoyé une LRAR ? un huissier ?

Par **locataire_soucieux**, le **14/02/2011** à **16:42**

Il menace d'en arriver là si les choses ne se règlent pas rapidement. Je voudrais éviter des procédures inutiles; il a de l'argent, ce qui n'est pas mon cas...

Par **mimi493**, le **14/02/2011** à **16:48**

Attendez la LRAR, là vous répondrez en LRAR pour exiger la copie du bail. Si ça se trouve, il y va au flanc